

## Conseil communal de Bulle

### Séance du 25 juin 2018

Murielle Guex, Présidente, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 20h00.

#### Ordre du Jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2018
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n° 19-2018/ Adoption zone réservée « Commission de recours »
6. Préavis municipal n° 20-2018/ Achat d'une remorque forestière « Commission des véhicules »
7. Préavis municipal n° 21-2018/ Remplacement du chauffage de la Grande Salle « Commission des bâtiments »
8. Préavis municipal n° 22-2018/ Adhésion à la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains « Commission des recours »
9. Examen des comptes et de la gestion 2017 « Commission de gestion »
10. Nomination du Bureau 2018-2019/ Présidence/ Secrétaire/ Scrutateurs
11. Nomination de la commission de gestion
12. Propositions individuelles

#### 1. Appel

##### Excusés :

Aubort Patrick

Margot Laurent

Mermod Claude

Thévenaz Florent

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. La majorité absolue sera de 14. Elle remercie la présence de M. Bühler pour la presse et la présence dans le public de M. Lambercier et M. Beck.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2018**

Il y a une petite erreur en page 3 en ce qui concerne l'entrée de Mme Brandt à la commission de gestion. Elle est en 2<sup>ème</sup> position et non comme suppléante. Je vous donnerai l'explication au point no 11 de l'ordre du jour. Merci de faire la correction.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Nous passons au vote. Pour ceux qui l'accepte, je vous prierai de lever la main.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2018 est accepté à l'unanimité (26 : oui / 0 : non / 0 : abstention).

## **3. Communications du bureau du Conseil**

“En date du 30 mai 2018, il y a eu l'assemblée générale de l'ACRG et M. Oguey nous en fera un rapide résumé lors de ses communications. Il y a également eu l'assemblée générale de la Société de développement le 15 mars 2018. De plus, l'inauguration de la Tour de la Grand Vy s'est déroulée le 5 mai. Je remercie la Société de développement d'avoir mené à bien ce projet. Beau travail. Le Rock ô Vaches s'est tenu le 16 juin 2018. Un tout grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré pour la préparation de cette manifestation qui était un magnifique moment. Comme je suis aux remerciements, je souhaite également remercier le Café Central d'avoir organisé plusieurs concerts durant la semaine passée. Un grand merci pour le chaleureux accueil lors de la célébration des 120 ans du Grand Hôtel des Rasses par la Direction de Boas Swiss Hotels et du Grand Hôtel lui-même. Le restaurant des Planets a ouvert ses portes le 21 juin. Nous leur souhaitons plein succès. “

N'oublions pas le week-end du 28 et 29 juillet : Charity Race aux Rogneux.

Pour les scrutateurs merci de prendre déjà note de la prochaine votation en date du dimanche 23 septembre 2018.

Je tenais particulièrement à remercier M. Oguey qui met à jour notre site internet.

## **4. Communications de la Municipalité**

**Jean-Franco Paillard :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour cette séance qui marque le passage de l'été et des vacances, je relève que la commission de recours a travaillé sur deux objets à savoir sur l'adhésion au Centre de collecte de sous-produits animaux d'Yverdon et sur l'adoption de la Zone réservée.

Pour ces deux objets, le choix n'est pas lié à la volonté municipale, mais il dépend d'obligations suite à la fermeture de l'abattoir sis à Ste-Croix, qui ne répondait plus aux normes et exigences en matière d'élimination des déchets carnés, d'une part, et à la LAT qui a été acceptée par la population le 3 mars 2013, venant ainsi rendre difficile le maintien des zones à bâtir, d'autre part.

Si pour le premier objet cité, la question et les solutions ont été trouvées grâce notamment à la collaboration des agriculteurs, la municipalité a eu beaucoup plus de mal à engager des frais pour la mise en place de cette zone réservée qui va bloquer la situation pendant la durée de l'étude pour l'élaboration du nouveau plan général d'affectation. Il n'est pas certain que le futur plan réponde à nos attentes.

Pour l'achat de la remorque, la commission a compris l'approche financière de la municipalité en validant le crédit complémentaire au budget "forêts".

Attendue, la rénovation du chauffage de la Grande Salle, respectant le plan d'investissement prévu, devrait améliorer une situation difficile, je parle de la gestion du chauffage et de la température dans notre salle qui est très occupée.

Pour ce qui est de la gestion et des comptes communaux, l'exercice 2017 est un peu meilleur que prévu. Les 3 points d'impôts votés en 2017 ne seront pas de trop dans la balance de l'exercice en cours, même si la venue de nouveaux habitants commence à montrer des signes favorables. La municipalité est consciente des limites financières, je fais allusion à la marge d'autofinancement qui est encore trop faible et qui ne permet pas de gros investissement sans avoir recours à l'emprunt.

Je vous remercie pour le travail fourni et le bon esprit qui règne au sein du Conseil et de la Commune. Si la séance ne dure pas trop longtemps, je propose à celles et ceux qui sont intéressés de passer au Restaurant des Planets ouvert dès le 21 juin, pour prendre un verre et poursuivre les discussions.

Merci pour votre attention, bonne séance et bel été à toutes et tous.

Fin de citation

**Michel Bornoz :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

**Construction Centre Taoïste** : un rendez -vous de chantier a eu lieu aujourd'hui, selon nos informations la direction des travaux s'engage à une mise sous toit pour la fin de la saison 2018. Nous allons, par un courrier, exiger la confirmation de ce calendrier.

**Hangar à plaquettes** : les tôles de couverture sont sur le chantier, la préparation des rondins faisant office de séparations sont en travaux, nous arrivons à bout touchant.

Nous pourrons vous informer du bouclage lors de notre prochain Conseil.

**Tour de la Grand Vy :** Nous devons agender une séance entre la Municipalité et la Société de Développement afin d'établir une convention. Mis à part le bouclage final au niveau des finances, il est impératif de savoir dans un futur tout proche, qui fait quoi (entretien maintenance, garanties auprès des constructeurs ,etc...).

**Construction de M. Malevez au chemin des Combettes aux Rasses :** Après de nombreuses séances et courriers dans le but de trouver des solutions à la reprise et poursuite de cette construction, un dernier délai au 31 juillet 2018 a été notifié par la Municipalité auprès du propriétaire et de son représentant, à suivre...

**Achats de terrains :** Nous avons fait l'acquisition de la parcelle 2043 (Petites Tempêteries) d'une surface de 4802 m2 pour un montant de CHF 5'000.-, parcelle attenante à notre pâturage, ainsi que de la parcelle 1418 (avant le Rogneux), champ et forêt de 6440 m2, pour un montant de CHF 7'000.-.

Il ne s'agit pas d'augmenter les propriétés communales à tout prix, mais force est de constater que les associations écologiques sont très friandes de telles acquisitions. Après l'expérience des procédures pour la création de parcs éoliens, ou tout en respectant les droits démocratiques, ces défenseurs de la nature cherchent par tous les moyens de créer des têtes de pont dans toutes les communes. Sans être propriétaires, elles se considèrent déjà chez elles, alors imaginez la suite, il n'est pas nécessaire d'offrir des bâtons pour se faire battre.

Merci de votre attention.

Fin de citation

**Véronique Duvoisin :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Déchets**

Notre deuxième action Coup de balai a eu lieu le samedi 28 avril sous un soleil radieux. Cette année, ce sont une quarantaine de bénévoles qui y ont participé, contre une cinquantaine l'année dernière. Une remorque entière de déchets ont été ramassés, dont toujours beaucoup de roues de voitures et de bouteilles, mais nous avons pu constater moins de petits déchets sauvages aux alentours des remontées mécaniques.

La déchetterie mobile a reçu un bon accueil de la part des citoyens. La récolte a été conséquente, on constate que cette solution a répondu aux attentes. Cette déchetterie mobile n'étant pas demandée pour l'instant dans d'autres communes, la STRID nous a proposé de la garder afin de prolonger le test. Concernant le carton, qui a quelque peu débordé au début du test, ce dernier est à présent maîtrisé et va bientôt quitter la déchetterie mobile. Une nouvelle solution de collecte du carton est actuellement à l'étude.

Suite à notre proposition d'acquérir un container à déchets verts pour la collecte du gazon, 20 containers de 240L, 3 de 120L et un de 770L ont été distribués. La collecte de ces déchets verts aux portes à portes aura lieu une fois par semaine, le vendredi à partir du 6 juillet. Les personnes souhaitant acquérir un container peuvent toujours le faire.

## **Ecole**

La fête des écoles aura de nouveau son cortège ! Ce dernier aura lieu ce vendredi après-midi, 6 classes défilèrent accompagnées par les fanfares. Les promotions pour la remise des certificats auront lieu le 5 juillet prochain.

## **Forêts**

Monsieur Pierre-François Raymond, inspecteur des forêts du 7<sup>ème</sup> et du 10<sup>ème</sup> arrondissements part à la retraite à la fin du mois. Son remplaçant, Monsieur Martial de Montmollin, a déjà pris ses fonctions et nous avons eu le plaisir de le rencontrer durant notre journée martelage le 21 juin dernier.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous un bel été !

Fin de citation.

## **Serge Gander**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **Église**

Concernant le problème des joints des façades, l'expert mandaté nous a envoyé son rapport dont il ressort que l'entreprise concernée n'a pas fait le travail dans les règles, de même que le mélange utilisé qui n'était pas adéquat.

Une procédure est en cours, nous faisons tout notre possible pour que les travaux puissent se faire dans les plus brefs délais.

## **Planets**

Le restaurant est ouvert depuis jeudi dernier 21 juin. Nous souhaitons la bienvenue à la famille Herrmann !

Suite à la visite des Services cantonaux de l'hygiène, nous avons dû refaire quelques travaux, notamment sur la hotte de la cuisine, ainsi que sur des installations frigorifiques.

Quelques travaux nécessaires ont également été entrepris dans l'appartement, dont une partie prise en charge par les tenanciers.

## **Les Avattes**

Le solde des travaux de réfection du chalet est quasiment terminé, le chalet a belle allure !

Par contre, l'entreprise mandatée pour tirer les conduites d'eau des bassins n'a pas pu effectuer les travaux avant que les clôtures soient montées, et c'est finalement d'un commun accord avec les agriculteurs, que nous avons décidé de les reporter à la fin de la saison.

## **Chasseron**

La montée a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin. Ce sont finalement 164 génisses qui sont arrivées. Nous en avons un peu plus que d'habitude, mais il est prévu qu'environ 35 bêtes redescendent à la moitié de la saison. Nous avons décidé d'un commun accord avec Sylvie et les agriculteurs de tenter l'expérience cette année, car l'herbe pousse toujours très fort au printemps.

Comme l'an dernier un groupe d'apprentis de la Poste est venu faucher pendant 3 jours la vérâtre, sur l'entier du parc 4 et partiellement aux 5 et 6.

## **Pâturages**

J'ai constaté une évolution inquiétante de plantes nuisibles sur les différents pâturages communaux et je ne peux qu'encourager les locataires à faire un effort par rapport à cette tendance : à moyen et long terme, c'est eux qui seront les premiers concernés par ce problème !

Merci de votre attention et bonne soirée.

Fin de citation.

## **Daniel Oguey :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord un petit résumé de l'assemblée de l'ACRG. Philippe Humbert a été élu comme nouveau président de l'assemblée intercommunale. Les différents rapports, comptes et gestion, ont été acceptés. Le préavis relatif à la pose d'un système UV, en test au puits d'Onnens, a aussi été accepté. Le président du CODIR, Jean-Daniel Cruchet, a fait part de sa démission pour l'automne prochain. Ayant repris la présidence du moulin d'Yverdon, il ne peut assumer les deux fonctions !

Pour mon dicastère, une importante fuite d'eau a enfin été découverte et réparée sur la parcelle 294 entre les deux Charrières.

Pour les travaux du séparatif de la Grande Salle, ceux-ci vont bon train et arrivent à la traversée de la route de Sainte-Croix. Suite à votre remarque pour la pose d'un tuyau supplémentaire, nous avons interpellé nos conseils et, parce que jugé superflu, nous avons décidé de ne pas le poser.

Pour l'analyse de la circulation, nous avons reçu l'offre de Jaquier-Pointet dont le montant est supérieur à CHF 11'000.-. Nous avons décidé de la refuser, celle-ci allant au-delà de notre demande. Nous allons faire le point en Municipalité pour répondre aux deux pétitions et préparer une séance d'information.

Pour la source de Culliairy et le reste de l'abattage, vous devez savoir que les gros troncs ont été évacués lors de la coupe. En raison des conditions atmosphériques le reste des branches n'a pas pu être évacué sur le moment. Pour rappel, la parcelle est en zone S1 et il est interdit d'y pénétrer avec des machines. D'autre part, la nature a repris ses droits et ce serait une aberration que d'aller remuer tout cela. En conséquence, la Municipalité a décidé de ne pas intervenir.

La semaine passée, quelques 80 apprentis de la Poste ont rejoint les Écureuils pour leur semaine sociale, accompagnés de leurs formateurs. Divers travaux d'entretiens de pâturages, chemins, etc., ont été planifiés par René Guex, en collaboration avec les Communes de Baulmes et Sainte-Croix. Ces jeunes ont travaillé à la satisfaction des formateurs et des organisateurs.

Merci de votre attention, bonne soirée et bon été.

Fin de citation.

Marcel Champod : Je reviens sur les gros troncs et un tuyau de 70m, je pense aux travaux à la Grande Salle pour l'épuration. Le Conseil a voté qu'il serait bien de mettre un tuyau mais les géomètres ont répondu qu'il n'y avait rien à poser. Il y avait juste à poser un tuyau et c'était simple à poser. Je me demande comment administrativement, nous pouvons passer sur le conseil communal sans demander l'avis d'un membre d'une commission. Je suis déçu de la part de la Municipalité.

Daniel Oguey : Les préavis communaux ont été acceptés sans amendement, si on regarde les textes, il n'est nullement fait mention dans les préavis signés par le Conseil de ces demandes.

Lucien Prévitali : Si j'ose intervenir, sans le côté administratif, nous en avons discuté lors de la Commission. Nous avons demandé 4 fois ce que nous pourrions mettre dans ce tuyau mais nous n'avons pas eu de réponse. Cela a été tranché par la Municipalité et il n'y a pas besoin de revenir à chaque fois sur le sujet.

## **5. Préavis municipal n° 19-2018/ Adoption zone réservée « Commission de recours »**

### **RAPPORT**

#### **Au Conseil communal de Bullet**

#### **De la Commission de recours, chargée de l'examen du préavis municipal**

#### **N° 19-2018 concernant l'adoption par le Conseil communal de la zone réservée (selon l'Art. 46 LAT)**

Rapporteur : Prévitali Daniel

Conseillers : Paillard Kélita, Gaillard Sylvain, Gander Gilles, Jaccard Pascal.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission de recours s'est réunie le lundi 11 juin 2018 en salle Bertha Bonnet pour étudier le préavis susmentionné.

Nous remercions Monsieur le Syndic Jean-Franco Paillard et Messieurs les Municipaux Michel Borno et Daniel Oguey pour leurs précieux éclaircissements sur cet épineux dossier de plan de zone.

En préambule, nous vous indiquons que ce préavis a été écrit dans les règles de la LAT par le bureau d'ingénieurs géomètres David Varidel, ceci pour empêcher tout oubli ou vice de forme sur ce document qui va être soumis à l'État pour approbation préalable, et ensuite sa mise en vigueur.

Afin de permettre plusieurs projets de constructions d'habitations déposés dans les délais, il a fallu mettre au point ce plan de zones réservées sur le territoire Communal.

Comme tout le monde le sait, il est devenu difficile de trouver des terrains disponibles et constructibles à Bullet suite à la votation populaire du 3 mars 2013 et active depuis mai 2014.

La loi, limitant le mitage du territoire, prescrit que l'habitat doit se concentrer autour de villes centres desservies en transports publics.

Ceci implique en cas de surdimensionnement des zones à bâtir que la Commune doit réduire les réserves en révisant le plan de zone (PGA), ce qui est en cours par cette première étape.

À l'issue de la mise à l'enquête publique d'un mois fin 2017, on a reçu 5 oppositions dont 4 ont été retirées par leurs auteurs suite aux explications entre les parties. Il reste celle de Monsieur Rawyler qui n'était pas présent lors de cette séance.

Il a fait quelques remarques et questions auxquelles il a reçu des réponses qui ne le satisfont pas entièrement.

Malheureusement, après l'établissement d'une enquête complémentaire ses parcelles n° 1749 et 1751 se trouvent toujours dans la zone réservée pour les 5 prochaines années.

Si toutefois, il fait recours à la levée de notre opposition, celle-ci ne serait plus traitée par les autorités de Bullet mais par les services de l'État.

### **Conclusion**

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Bullet**

Entendu le rapport de la Commission de recours et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **Décide**

- D'adopter le plan de la zone réservée (selon l'Art 46 LATC ainsi que son règlement tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017 ainsi que le plan soumis à l'enquête complémentaire du 14 avril au 14 mai 2018

- De lever l'opposition maintenue de Monsieur Rawyler
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'approbation et de l'entrée en vigueur de la zone réservée.

**Le Préavis municipal n° 19-2018/ concernant l'adoption par le Conseil communal de la zone réservée (selon l'Art. 46 LAT)** – « Commission de recours » est accepté à la majorité (25 : oui / 0 : non / 1 : abstention).

- 6. Préavis municipal n° 20-2018/ « Crédit supplémentaire au budget 2018 pour l'achat d'une remorque forestière »** - Complément pour terminer les travaux « Commission des véhicules ».

## RAPPORT

### Au Conseil communal de Bullet

#### De la Commission des véhicules, chargée de l'examen du préavis municipal n° 20-2018 « Crédit supplémentaire au budget 2018 pour l'achat d'une remorque forestière »

Rapporteur : Widmer Rudolf

Membres présents : Prévitali Romain, Petermann Bob, Gander Gilles, Prévitali Daniel, Aubort Patrick

Membres excusés : Mermord Claude

Présents pour répondre à nos questions : Paillard Jean-Franco, Gander Serge et Guex René

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission des véhicules s'est réunie le 13 juin 2018 à 19h00 à la salle Bertha Bonnet afin d'examiner le préavis susmentionné.

MM. Paillard Jean-Franco, Gander Serge et Guex René étaient présents et ont répondu à nos questions à notre entière satisfaction.

Nous prenons bonne note des points suivants :

1. La remorque communale actuelle de 2012 équipée d'une grue ne correspond plus aux normes de sécurité routière et de travail en vigueur ; cependant pour des travaux moins lourds que le bois, elle pourra encore rendre de grands services.
2. Les transports de bois en vrac sont de plus en plus fréquents suite à la mécanisation de la production et à l'utilisation du processeur qui ne produit que rarement du bois long.

3. La remorque proposée doit avoir un circuit d'huile bio et ne pourra être attelée qu'au Chaptrack ou à un véhicule équipé d'huile compatible.
4. Le choix de la remorque proposée se porte sur une remorque simple avec ranchers à bois et grue adaptée au prix de CHF 35'000.-.

L'analyse comparative du coût annuel présentée dans le cadre du préavis nous laisse plutôt dubitatif quant aux conclusions à donner sur cet investissement. En effet, le surcoût théorique pour sous-traiter le transport d'environ 500 m<sup>3</sup> est plutôt faible, moins CHF 1'000.- par année.

Cependant, il est important de préciser que dans le cadre de la péréquation financière cantonale liée à l'exploitation des forêts (compte 323), l'excédent de charges est subventionné à hauteur de 60%. Pour rappel, l'excédent de charges prévu au budget 2018 concernant ce poste est de CHF 22'450.-.

Par conséquent, nous allons indirectement pouvoir bénéficier de la subvention susmentionnée en comptabilisant cette dépense de CHF 35'000.- sur le compte 323.3114 (autorisé pour toute acquisition > CHF 50'000.-) ; le remboursement de la subvention sera comptabilisé en 2019 sur le compte 220.4528 (péréquation forêt) sur la base de la clôture des comptes 2018. La charge effective pour la Commune de Bulle concernant cet investissement de CHF 35'000.- sera donc au final de CHF 14'000.-.

### **Conclusion**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLE**

Sur proposition de la Municipalité et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **Décide**

- D'autoriser la Municipalité à acheter une remorque forestière
- D'accorder le crédit nécessaire de CHF 35'000.-
- De porter cet investissement sur le compte ouvert à cet effet n° 323.3114

Murielle Guex ouvre la discussion :

Sylvain Gaillard : Qu'allons-nous faire de l'ancienne remorque ? Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'en avoir deux. Nous pourrions vendre l'ancienne afin d'avoir des fonds pour racheter la nouvelle remorque.

Serge Gander : Vu l'âge de la remorque, elle représente un prix dérisoire. Nous nous rendons compte qu'elle est encore utile pour les compostenaires, pour transporter des bassins pour la Société de développement et l'enlèvement des piquets à neige. Nous avons décidé de la garder.

**Le Préavis municipal n° 20-2018/ « Crédit supplémentaire au budget 2018 pour l'achat d'une remorque forestière »** - « Commission des véhicules » est accepté à la majorité (24 : oui / 0: non / 2: abstention).

**7. Préavis municipal n° 21-2018/ Remplacement du chauffage de la Grande Salle  
« Commission des bâtiments »**

**RAPPORT**

**Au Conseil communal de Bullet**

**De la Commission des bâtiments chargée d'examiner le préavis n° 21-2018**

**Remplacement du chauffage de la Grande Salle**

Rapporteur : Kélita Paillard

Membres présents : Gilles Gander, Evelyne Chablaix, Michel Consorti, Romain Prévitali

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des bâtiments s'est réunie le mercredi 13 juin 2018 à 19h30 à la salle Bertha Bonnet afin de se déterminer sur le préavis susmentionné.

M. Serge Gander était présent et a répondu à toutes nos questions à notre entière satisfaction.

Comme expliqué dans le préavis n° 21-2018, il est proposé de changer la chaudière, posée en 1991, car cette dernière ne répond plus aux normes. Nous avons reçu une directive concluant au changement de chauffage à la Grande Salle.

La gestion du chauffage sera simplifiée. Dans le futur, la minuterie va perdurer pour éviter de vider la réserve de plaquettes. La nouvelle chaudière sera automatisée, ainsi les employés n'auront plus besoin de contrôler et d'alimenter le brûleur.

Détail des prix plafonds pour le remplacement du système chauffage :

Chauffage	CHF 81'400.-
Electricité	CHF 7'000.-
Maçonnerie	CHF 35'000.-
Menuiserie	CHF 12'500.-
Démontage chaudière	CHF 5'000.-
Couvercle + treuil	CHF 5'000.-
Alarme SMS	CHF 1'200.-

Divers	CHF 2'900.-
Total	CHF 150'000.- TTC

Pour conclure, nous demandons à la Municipalité d'optimiser le coût en demandant plusieurs offres pour la chaudière.

La Commission a décidé à la majorité de suivre la Municipalité en acceptant ce préavis

### **Conclusion**

En Conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

- Vu le préavis n° 21-2018, concernant le remplacement du chauffage à la Grande Salle
- Ouï le rapport de la Commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **Décide**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le remplacement du chauffage à la Grande Salle
- D'accorder le crédit nécessaire de CHF 150'000.- pour la réalisation de ces travaux. Le compte n° 9143.21.18 est ouvert au bilan à cet effet.
- De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment
- D'amortir cet investissement sur une période de 20 ans.

Serge Gander : J'aimerais revenir sur la remarque de la Commission. Je veux bien demander plusieurs offres, mais il faut être conscients que si nous voulons comparer des chaudières, nous devons faire un cahier des charges bien précis. Nous sommes obligés de charger un bureau d'étude pour faire l'étude et elle va coûter plus cher que les quelques centaines de francs que nous pourrions économiser. Certains membres de la commission se sont renseignés sur les chaudières qui coûtent environ CHF 25'000.-. Si le Conseil maintient cette demande, je ferai l'étude mais nous n'allons pas faire des économies.

Daniel Prévitali : Je constate que le fournisseur KVB est le même que celui qui nous a installé le matériel au Collège. Je pense qu'il serait fiable de continuer avec ce même fournisseur et suis contre l'avis de la commission de demander une offre ailleurs.

Serge Gander : Je rajouterai qu'ayant travaillé 1 année et demi dans les livraisons de pellets, j'ai eu l'occasion de voir plusieurs chaudières différentes et je n'ai jamais reçu des remarques négatives concernant les chaudières KVB.

Evelyne Chablaix : Nous pouvons demander d'autres offres concernant les travaux mais pas que la chaudière forcément.

Murielle Guex : êtes-vous d'accord de retirer le paragraphe de la Commission par lequel, elle demande des offres supplémentaires dans le préavis ?

(25 OUI ; 0 NON ; 1 Abstention)

Le préavis n° 21-2018 est accepté à l'unanimité (26 OUI ; 0 NON ; 0 Abstention)

**8. Préavis municipal n° 22-2018/ Adhésion à la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains « Commission des recours »**

**RAPPORT**

**Au Conseil communal de Bulle**

**De la Commission de recours chargée d'examiner le préavis n° 22-2018**

**Adhésion à la nouvelle Association intercommunale du Centre de collecte de sous-produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région**

Rapporteur : Prévitali Daniel

Conseillers : Paillard Kélita, Gaillard Sylvain, Gander Gilles, Jaccard Pascal.

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de recours s'est réunie le 11 juin 2018 en salle Bertha Bonnet pour étudier le préavis susmentionné.

Nous remercions Monsieur le Syndic Jean-Franco Paillard et Monsieur Daniel Oguey, Municipal, pour leurs explications.

La Commission de recours a pris comme tous connaissance du préavis Municipal n° 22-2018 contenant les explications approfondies concernant les sous-produits animaux et leur gestion.

La fin de l'exploitation de l'abattoir de Sainte-Croix, et de ce fait la fermeture du clos d'équarrissage, a contraint les Communes du Balcon du Jura de trouver une solution pour le traitement de ces produits.

Les agriculteurs possesseurs d'animaux de rente demandaient que l'on fasse un système de récupération local, afin de s'éviter les transports desdits déchets en bas de la côte jusqu'à Yverdon.

Il s'avère qu'ils ont cherché et trouvé une bonne solution avec l'entreprise Valorsa et ont signé le 5 juin une convention avec celle-ci qui s'est engagée à assurer la ramasse des carcasses d'animaux dans les 2 jours.

Les carcasses seront acheminées et traitées à Yverdon au centre régional qui gère ces produits pour toutes les Communes.

Un contrôle vétérinaire sera effectué ainsi qu'une gestion sérieuse des coûts d'exploitation.

L'adhésion à la nouvelle Association est une solution adaptée à nos besoins et permet à notre région d'offrir une structure moderne et conforme aux dispositions légales en la matière.

Le coût d'adhésion de CHF 10'000.- est raisonnable et sans commune mesure comparable à une solution individuelle à construire au Balcon du Jura.

Les coûts d'exploitation répartis entre les propriétaires et la Commune pour le transport nous semblent acceptables au vu de la situation antérieure. Pour rappel, CHF 1'000.- par an le clos d'équarrissage.

### **CONCLUSION**

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLE**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de recours et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

- D'adhérer à la nouvelle association intercommunale du Centre de collecte de sous-produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région.
- D'accorder le crédit nécessaire total de CHF 10'000.-. Le compte n 9170.22.18 est ouvert au bilan à cet effet.
- De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment
- D'amortir entièrement cet investissement par le budget 2019.

La Présidente ouvre la discussion :

Marcel Champod : Dans le préavis de la commission, nous parlons de CHF 1'000.- pour le transport, qu'est-ce qui à avoir avec ce montant avec le clos d'équarrissage ? La commune n'a rien à voir avec Valorsa (Convention signée par les Agriculteurs). Qu'allons-nous payer avec les transports ?

Jean-Franco Paillard : En allant à Sainte-Croix, cela nous coûtait 50 cts. Les agriculteurs ont signé une convention entre le Groupement des agriculteurs du Balcon du Jura et l'entreprise Fabien Joly, qui est le transporteur. Les communes ont décidé d'indemniser à hauteur de 20 ou 22 cts, l'entreprise Fabien Joly pour les frais de transport, ce qui maintiendrait le coût à entre CHF 500.- - CHF 1'000.- environ par année. Nous avons simplement une convention avec Yverdon, nous avons trouvé l'adhésion des CHF 1'000.- et environ 50 cts par bête. Les 3 Municipalités se sont alignées pour l'élimination et le transport. Le coût reste identique mais il y a deux décomptes séparés (élimination et transport).

Marcel Champod : N'oubliez pas de le mettre dans les conclusions sinon ça ne sera pas valable.

Jean-Franco Paillard : C'est le budget de fonctionnement et non un préavis. Ce que nous demandons ce soir, c'est l'adhésion à la nouvelle Association et d'accorder le crédit nécessaire.

Murielle Guex : est d'accord avec M. Jean-Franco Paillard de l'insérer dans le budget.

Marcel Champod : Vous pouvez mettre 22 cts dans le préavis.

Jean-Franco Paillard : Je laisse le conseil communal statuer.

Murielle Guex : Êtes-vous d'accord de rajouter le montant dans le préavis ? Le conseil communal a décidé de ne pas rajouter ce montant dans le préavis n° 21-2018.

**Le préavis n° 22-2018 Adhésion à la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains « Commission des recours » est accepté (25 OUI ; 0 NON ; 1 Abstention).**

## **9. Examen des comptes et de la gestion 2017 « Commission de gestion »**

### **RAPPORT**

#### **Au Conseil Communal de Bullet**

#### **De la Commission de gestion, chargée de l'examen des comptes et de la gestion 2017**

Rapporteur : Romain Prévitali

Membres : Michel Consorti

Florent Thévenaz

Annouck Bernardi

Joëlle Brandt

Suppléants : Lucien Prévitali

Evelyne Chablaix

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie les 4, 6 et 12 juin 2018 afin de se prononcer sur l'examen des comptes et de la gestion 2017. Elle a rencontré la Municipalité, Mme Marisa Leuba, notre boursière, M. Pierre Busset, notre Conseiller financier, ainsi que M. René Guex, garde forestier. La Commission les remercie pour les informations et les réponses qui ont été fournies à nos questions.

### **Visite du domaine communal :**

Dépôt à bois, préavis n° 08-2016/2021

Les travaux de terrassement et de maçonnerie ont été entrepris l'été dernier, ainsi que la découpe et la préparation de la charpente. Ce printemps, les travaux ont repris. La charpente est posée ainsi que le goudronnage de la place à l'avant du dépôt. La couverture sera faite dès la livraison des tôles et des disponibilités d'une grue.

Le budget devrait être respecté pour la construction. Un léger dépassement est à prévoir pour la location des nacelles de manutention. Ce poste a été sous-estimé au budget du préavis. Il a été repris sur la base du dépôt « Aspiza » où un camion avait été mis à disposition à l'époque pour un prix dérisoire lors de la construction des hangars de Bullet et Ste-Croix. Les premières plaquettes seront déchiquetées une fois le dépôt hors d'eau afin qu'elles soient sèches pour cet hiver.

Hangar des véhicules et de la mini-déchetterie

Le container faisant office de mini-déchetterie pour les déchets spécifiques, fourni par STRID, donne satisfaction après quelques semaines d'essai. Celui-ci offre une alternative pour les personnes qui n'auraient pas de moyen de se déplacer à la Combe de Ville. Le container reviendrait périodiquement afin de diminuer les frais avec la déchetterie de la Commune de Sainte-Croix.

Séparatif EC/EU. Préavis n° 13 et 18-2016/2021

La deuxième partie des travaux a commencé le 11 juin 2018.

Tour de la Grand-Vy. Préavis n° 09-2016-2021

L'aménagement de la place a été réalisé selon le budget alloué. Lors de l'ouverture au public début mai, la tour a été remise à la Commune, symboliquement, par la Société de développement. L'entretien de la tour sera pris en charge par la Commune, par exemple pour la réfection de la peinture des façades. Le budget pour de tels travaux pourrait être retranché au don fait à la Société de développement à savoir CHF 10'000.- par année.

La Société de développement a trouvé une personne qui sera salariée pour nettoyer et tondre les extérieurs de la tour. La Commune souhaite charger également cette personne, de nettoyer l'intérieur de la construction.

Chalet les Avattes. Préavis n° 10-2016/2021

Les travaux du toit sont terminés. Le bardage extérieur du chalet a été complètement remplacé. Il y aura un dépassement du budget car plus de chevrons ont été changés par rapport à ce qui était prévu. Une fois la couverture retirée, la charpente était bien plus pourrie qu'envisagé avant le démontage du toit.

Des dégâts ont déjà été constatés ce printemps. Des skieurs sont montés sur le toit, et plusieurs coups de bâtons ont été donnés sur les nouvelles tôles et des rayures ont été constatées. Les trous ont été rebouchés. Il faut que des grillages soient impérativement installés au plus vite pour pas que cela se reproduise l'hiver prochain. Les travaux d'adduction d'eau seront réalisés à la fin de la saison d'estivage, comme convenu avec les agriculteurs locataires du chalet.

### **Les Planets**

Quelques travaux ont été entrepris, après la fin du bail de Madame Estoppey :

- Peinture de la hotte d'aspiration de la cuisine
- Rénovation du plan de travail du bar à café
- Garnissage des placets des banquettes, dans la salle côté terrasse (pub)

Les contrats des diverses machines de la cuisine et du bar seront à la charge des nouveaux tenanciers, et non plus à celle de la Commune. Nous avons pu rencontrer la famille Herrmann, les nouveaux locataires, lors d'une collation que nous avons pris à la fin de la visite du domaine.

Nous leur souhaitons plein de succès pour cette nouvelle activité. Pour information, le loyer a été fixé au même montant que celui payé par Mme Estoppey lors des dernières années de son bail.

### **Église**

Concernant les travaux sur les joints du mur du temple, le maître d'œuvre reconnaît les défauts qui sont intervenus l'hiver suivant la fin de travaux. La Commission souhaiterait que des travaux soient repris afin qu'il n'y ait plus d'infiltrations d'eau.

La Municipalité et le maçon sont en désaccord sur la pause d'un échafaudage qui sera nécessaire à la remise en état des joints. La pause d'un tel échafaudage se monterait à CHF 14'000.-.

### **Analyse financière**

La marge d'autofinancement est de CHF 216'621.-. Celle-ci est un peu plus basse que la moyenne des 10 dernières années. L'analyse des 4 ratios financiers nous situe dans une fourchette moyenne basse, des valeurs idéales qui sont recommandées. Nous sommes conscients que la Municipalité gère au mieux les nouveaux investissements et les entretiens courants qui doivent être entrepris au fil de l'année.

Les 3 points d'impôts supplémentaires votés lors du préavis n° 16/2017, devraient apporter environ CHF 100'000.-. Ceci nous permettra dès l'an prochain d'augmenter la marge d'autofinancement et donc moins recourir à l'emprunt.

## Conclusion

La Commission remercie toutes les personnes, Municipaux, boursière, Responsable de service, employés communaux pour les travaux effectués en 2017 ou qui ont contribué au bon fonctionnement de la Commune.

Vu que les comptes et la gestion 2017, la Commission propose au Conseil communal de Bulle d'en donner décharge à la Boursière ainsi qu'à la Municipalité.

Murielle Guex passe en revue les comptes. Elle ouvre la discussion :

Bob Petermann : Les ventilations des frais du personnel changent tout le temps et n'est pas régulier d'une année à l'autre. Est-ce que c'est la clef de répartition qui change ou de quoi cela vient ?

Jean-Franco Paillard : La ventilation est faite en fonction de notre chef du personnel qui nous donne les heures attribuées par rapport aux travaux effectués réellement. Nous avons des accents qui sont donnés par exemple aux pâturages ou sur la route. Nous pouvons avoir une ventilation qui peut varier d'une année à une autre.

L'examen des comptes et de la gestion est accepté à l'unanimité (26 OUI ; 0 NON, 0 Abstention)

### **10. Nomination du Bureau 2018-2019/ Présidence/ Secrétaire/ Scrutateurs**

Murielle Guex: Normalement, la nomination de l'élection du Président se passe à bulletin secret mais pour simplifier, seriez-vous d'accord de le faire à main levée?

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée durant cette année encore et comme je suis dans la lancée, ce sera avec plaisir que je vous accompagnerai encore l'année prochaine. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Pour celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition, merci de lever la main.

La nomination de la Présidente est acceptée à l'unanimité (26 OUI ; 0 NON ; 0 Abstention)

Nous allons passer à l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président, nous avons en fonction Mme Estelle Guex, seriez-vous d'accord de continuer ? Y-a-t-il d'autres candidats ?

Pour celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition, merci de lever la main.

La nomination de la vice-présidente est acceptée à l'unanimité (26 OUI ; 0 NON ; 0 Abstention)

Nous allons passer à l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président, nous avons en fonction M. Florent Thévenaz, seriez-vous d'accord de continuer ? Y-a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Pour celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition, merci de lever la main.

La nomination du 2ème vice-président est acceptée à l'unanimité (26 OUI ; 0 NON ; 0 Abstention).

Nous allons passer à l'élection du secrétaire. Est-ce que Mme Tinguely est d'accord de continuer cette tâche ?

Nous passons au vote. Pour celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition, merci de lever la main.

La nomination de la secrétaire est acceptée à l'unanimité (26 OUI ; 0 NON ; 0 Abstention).

Nous allons passer à l'élection des scrutateurs. Actuellement nous avons en place M. Romain Prévitali et M. Bob Petermann qui sont sortants et ce sont les 2 scrutateurs suppléants, soit Mmes Florence Paillard et Kelita Paillard qui prennent le poste de scrutateurs. Il faut maintenant nommer 2 scrutateurs suppléants. Qui s'annoncent ?

Mme Evelyne Chablaix et Mme Claude Maire-Criblez.

Nous allons passer au vote. Pour celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition, merci de lever la main.

La nomination des scrutateurs est acceptée à l'unanimité (26 OUI ; 0 NON ; 0 Abstention)

Murielle Guex remercie d'ores et déjà les membres pour le travail qu'ils vont accomplir.

## **11. Nomination de la commission de gestion**

Murielle Guex: Comme nous avons décidé, lors de notre séance de juin 2017, de nommer la Commission de gestion tous les 2 ans, nous allons passer à la nomination de deux nouveaux membres. Par contre, il y a eu un petit problème lors de l'élaboration de la liste des membres de cette commission. En effet, Mme Brandt étant la remplaçante de M. Leuba et, étant un nouveau membre, il était difficile d'être Présidente, elle aurait dû être inscrite en 2<sup>ème</sup> position et non en dernière de liste.

Ce qui vient à dire que M. Romain Prévitali et Mme Joëlle Brandt sont sortants. Les 3 conseillers en dernier passent en premier soit M. Michel Consorti, M. Florent Thévenaz et Mme Anouck Bernardi et les suppléants rentrent, soit M. Lucien Prévitali et Mme Evelyne Chablaix. M. Michel Consorti se retrouve président de la commission.

Il faut nommer 2 suppléants. Qui se proposent ?

Si Mme Brandt voudrait continuer dans cette Commission, elle peut se proposer comme suppléante.

Mme Joëlle Brandt et M. Rudolf Widmer se proposent comme suppléants à la Commission de gestion.

Nous allons passer au vote. Pour celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition, merci.

La nomination de la commission de gestion est acceptée à l'unanimité (26 OUI ; 0 NON ; 0 Abstention)

## 12. Propositions individuelles

Florence Paillard : J'ai une question par rapport à la communication de M. Daniel Oguey en début de séance. Quelles sont ces pétitions ?

Daniel Oguey : Nous avons eu deux pétitions. Une première suite aux changements de signalisation dans le village par rapport aux priorités de droite et l'autre, les habitants du chemin du Lago trouvent que les personnes roulent trop vite.

Pascal Jaccard : Je trouve dommage qu'il n'y ait pas de table à la tour de la Grand'Vy pour pique-niquer, est-ce que c'est une volonté de ne pas mettre de table ?

Michel Bornoz : Il y a eu des oppositions par rapport à la vue et au le bruit que cela pourrait engendrer s'il y a un parc de jeu. Nous sommes dans l'attente que ça se calme afin d'installer une table.

Kelita Paillard : Est-ce qu'au lieu de recevoir les documents par courrier, nous ne pourrions pas les recevoir par format électronique plutôt ?

Daniel Oguey : D'après le règlement, il est possible de transmettre les documents par format électronique à l'ensemble des conseillers qui le désirent. Il y a une seule obligation, c'est que la convocation doit être transmise par écrit. Tous les documents du Conseil communal sont à votre disposition sur le site Internet.

Daniel Prévitali : Est-ce que le radar est en panne ?

Daniel Oguey : Il est en panne. Le radar est actuellement en réparation à Lausanne et nous n'avons pas de nouvelles quant à la réparation à ce jour.

Evelyne Chablaix : Le défraiement des frais quant aux employés : N'y aurait-il pas la possibilité de faire un forfait, vu les prix que cela coûte à la Commune ?

Jean-Franco Paillard : Nous ne pouvons pas faire de forfait. Il y a des indemnités qui sont calculées et fixées selon le règlement. Il y a des frais kilométriques, des forfaits téléphoniques et des frais du personnel. Il y a très peu de frais, ce n'est pas du tout flagrant.

Evelyne Chablaix : N'y aurait-il pas moyen d'acheter un véhicule de fonction pour les employés ?

Jean-Franco Paillard : Je pense que cela ne vaut pas la peine mais je viendrai prochainement avec des chiffres suite aux frais kilométriques des employés.

Anouck Bernardi : Est-ce que la balayeuse pourrait passer un coup dans le village ?

Jean-Franco Paillard : Nous en prenons note.

Pascal Jaccard : parcelles et routes communales, qui doit entretenir. Est-ce que c'est le propriétaire ou la commune ?

Michel Borno : Nous avons souvent le gabarit de la route cantonale, chacun a goudronné sur sa parcelle. Cette bande de goudron a été faite à bien plaisir et elle ne serait pas nécessaire s'il n'y avait pas d'habitants. Par conséquent, cela devrait être entretenu par la Commune et par le propriétaire mais c'est assez complexe.

Romain Prévitali : Nous venons de voter un 2ème chauffage à bois à la Grande Salle. Est-ce que, d'ici 12-18 mois, nous pourrions avoir un bilan pour le futur projet ?

Serge Gander : J'y ai déjà pensé et j'avais déjà commencé à calculer mais c'est difficile de calculer d'ici une année mais c'est noté.

Joëlle Brandt : J'ai une proposition car j'ai l'occasion de faire régulièrement du baby-sitting dans le village et en se baladant, je trouve que le sentier des Planets n'est pas très praticable avec les poussettes, je me demandais s'il n'y avait pas une possibilité de relier Les Rasses à Bullet avec un chemin sécurisé.

Serge Gander : Nous avons un projet de sécuriser le sentier des Planets (Les Rasses-Les Cluds), il y a une 1ère étude où l'on modifierait le tracé du chemin pédestre pour les personnes qui ont peur du bétail et celles qui se promènent avec les chiens. Nous allons barrer des deux côtés du sentier. Nous vous tenons au courant lors du prochain Conseil.

Murielle Guex : Pour terminer, je tiens à vous remercier, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour votre investissement personnel ainsi qu'à Madame, Messieurs les Municipaux et à Monsieur Busset pour leur collaboration au bureau communal et également à l'équipe communale. Notre priorité avant tout est de travailler ensemble afin de mener à bien les différents dossiers qui demandent beaucoup d'attention pour maintenir le bon fonctionnement de notre Commune.

Merci de votre attention et vous souhaite un bel été. Je lève la séance

Séance levée à 21h55

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Murielle Guex

Fanny Tinguely